# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 décembre 2022 Salle du Conseil A 20H00 Membres afférents au conseil : 15

Membres présents : 15

Membres ayant donné pouvoir : 0

Membres votants: 15

Présidente : Mme MARTINERIE Catherine, Maire.

<u>Présents</u>: Mme MICHAUD Marie-Christine, M. PAGNEUX Julien, Mme GUESDON Fabienne, Mme DETRAZ Isabelle, M. FILLION Romain, Mme COUSIN Nadine, CARRAUD Maud, M. TOURNIER Geoffrey, Mme MAITRE Sophie, M. ROSSINELLI Michel, M. MERCIER Eric, Mme GALLAY Valérie, M. CREPY Jean-Claude, M. BERTHE Joseph.

# Absents avec pouvoirs: /

Mme Valérie GALLAY a été désignée secrétaire de séance

Le quorum est atteint

# Ordre du jour de la séance :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 octobre 2022
- ✓ Décision Modificative numéro 2
- ✓ Plan de financement du SYANE pour le Hameau des Granges
- ✓ Déneigement des chemins privés
- ✓ Projet école

## Délibérations :

NUMERO	OBJET	VOTE
N°2022-78	DECISION MODIFICATIVE N°2	UNANIMITE
N° 2022-79	PLAN DE FINANCEMENT DU SYANE POUR LE HAMEAU DES GRANGES	UNANIMITE

# Arrêtés:

NUMERO	OBJET	VOTE
N° 2022-132	DENEIGEMENT DES CHEMINS PRIVES	UNANIMITE pour le refus de déneiger les chemins privés

#### APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

Approuvé à l'unanimité.

## **DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 011 – article 615221 « Entretien réparation bâtiments	1 223 €	7067 Redevances	4 063 €
publics » Article 60612 « électricité » Chapitre 014	- 959€	services périscolaire	
Article 739218 « autres prélèvement pour reversement	959 €		
entre collectivité »	2 840 €	-	
Chapitre 67 – article 673  « Titres annulés sur exercice antérieur »	2 840 €		
TOTAL	4 063 €		4 063 €

Les crédits budgétaires inscrits sur le budget primitif ne sont pas suffisants, il convient de prendre la décision modificative suivante afin de mandater le chapitre 67 « Titres annulés sur mandats antérieur » ainsi qu'ajuster le compte 70 des produits de régie cantine garderie. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce projet de décision modificative n° 2 pour l'année

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vote à l'unanimité le projet de décision modificative n° 2

## PLAN DE FINANCEMENT DU SYANE POUR LE HAMEAU DES GRANGES

Approbation du Conseil Municipal du plan de financement du SYANE, concernant les travaux du hameau des Granges.

Revalorisation du taux à 0,69%.

2022.

## **DENEIGEMENT DES CHEMINS PRIVES**

Débat sur le plan de déneigement effectif jusqu'à ce jour.

Certains habitants se faisaient déneiger leurs chemins privés, selon accord avec les anciennes municipalités.

Après débat du Conseil Municipal et dans un souci d'équité entre les habitants et afin d'avoir un déneigement de qualité sur les voies communales, les parkings, l'accès aux bâtiments communaux et l'école, la commune ne déneigera plus les chemins privés à partir de l'hiver 2022/2023. Seules les situations très particulières et exceptionnelles seront prises en compte.

Motif de cette décision :

- Si nous prenons en compte les 32 chemins privés à déneiger, sans faire de différence entre les habitants dans un souci d'équité, ce service rendu nécessiterait l'embauche d'une personne supplémentaire, le coût ne peut être pris en charge par la collectivité.
- Nous devons respecter le temps de conduite des chauffeurs
- La commune est responsable en cas de dégradation dans la cour et les chemins privés.

## **PROJET ECOLE**

Après concertation avec la commission scolaire, le Conseil Municipal, estime que le projet proposé ne met pas assez en valeur la partie périscolaire. Pour mieux valoriser l'espace, de nouvelles propositions sont faites sans modifications du permis de construire. L'espace restauration ne permet pas de manière optimale à allier garderie et cantine.

Un relevé des améliorations souhaitées a été répertorié.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire a faire part de ces remarques à l'architecte et de chiffrer ces modifications

Clarinais

GALLAY Valérie, secrétaire de séance

